

SURVEILLANT DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

Désignation de la formation / Durée / Dates / Lieux

Certificat de qualification professionnelle de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire enregistré au RNCP- 36360

Date d'échéance de l'enregistrement : 25/04/2027

Certificateurs : NEXEM, CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, FEHAP

Formation de 10 mois sur une amplitude de 12 mois maximum - Selon calendrier prévisionnel avec des regroupements de 2 à 3 jours chaque mois - Soit 33 à 35 journées de formation de 7h.

Cursus complet : 245 heures de formation maximum en centre de formation, soit 231 heures et 14 h d'accompagnement renforcé, si besoin jusqu'à 21h.

Formation en alternance chez l'employeur ou pour les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion avec un stage de 6 semaines (210h) au sein d'un établissement ou d'une structure de secteur social, médico-social ou sanitaire.

Financements possibles

- Plan de développement des compétences de l'employeur
- Financement OPCO
- Contrat de professionnalisation
- Fonds d'assurance Formation (FAF)
- CPF
- CPF de transition (ex CIF)
- Autofinancement

Objectifs de la formation

Cette formation vise à l'acquisition des compétences prévues par le référentiel de compétences (fiche RNCP36360), du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de Surveillant de Nuit en secteur social et médico-social :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens,
- Accompagner des personnes,
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle,
- Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit pour les personnes accompagnées.

L'apprenant appréhende le milieu professionnel au travers de son emploi en tant que Surveillant de Nuit ou lors de son stage de 6 semaines (210h).

L'OPCO santé précise que « l'obtention du CQP vise à sécuriser les parcours professionnels et permettre aux professionnels de s'insérer durablement dans l'emploi. »

Selon le référentiel de la CPNE du 11 mars 2020, en fonction de la certification ou du diplôme acquis antérieurement, un ou plusieurs blocs de compétences sont validés de manière automatique.

Pré-requis pour accéder à la formation

Exercer l'emploi de Surveillant.e de nuit ou avoir exercé a minima 3 mois (en continu ou en discontinu) dans les 3 dernières années.

Public concerné par la formation et effectif

Les publics cibles du CQP Surveillant.e de nuit sont les salariés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui exercent l'emploi de surveillant.e de nuit, ou qui l'ont exercé (salariés récurrents, demandeurs d'emploi) a minima 3 mois (en continu ou en discontinu) dans les 3 dernières années. Sous certaines conditions, il peut aussi s'adresser aux personnes qui ne connaissent ni l'emploi, ni le secteur (demandeurs d'emploi, personnes en reconversion).

Promotions de 16 apprenants au maximum en parcours complets et 2 en parcours partiels.

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à la formation

La procédure d'inscription se déroule en deux phases :

- Bulletin d'inscription complété par l'employeur
- Réalisation d'un test d'écriture et d'un test informatique
- Réalisation d'un entretien de positionnement sur rendez-vous de janvier à juin pour une rentrée en septembre par exemple dont les modalités sont définies en amont et précisées sur la convocation.

Programme de la formation

Modules de formation du référentiel de certification du CQP de Surveillant de Nuit

- **Bloc 1** : Assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur social, médico-social et sanitaire – **56 h**
- **Bloc 2** : Accompagner des personnes dans le secteur social, médico-social et sanitaire – **77 h**
- **Bloc 3** : Participer à une équipe pluri-professionnelle dans le secteur social, médico-social et sanitaire – **49 h**
- **Bloc 4** : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire – **28 h**
- Modules d'accompagnement méthodologique : de 21 h à 35 h

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- D'une salle d'activité
- D'une plateforme Moodle d'apprentissage en ligne
- D'un Centre de Ressources Documentaires
- D'un espace d'information sur le vie apprenante consultable depuis WebAurion
- Espace restauration (mise à disposition de fours micro-ondes)

Modalités pédagogiques :

- Adaptation des parcours de formation : validation automatique d'un ou plusieurs blocs de compétences, bilan de positionnement, renforcement méthodologique sur mesure,
- Accompagnement du handicap
- Suivi individualisé
- Séances de formation théorique en présentiel avec support de cours diversifiés
- Interventions de professionnels et de personnes concernées
- Actions de formation sur sites
- Formation professionnelle en situation d'emploi
- Travaux dirigés : élaboration de la pratique professionnelle, analyse de la pratique, accompagnement méthodologique en vue de la certification.
- Mises en situation professionnelle dans le cadre des cours et études de cas
- Journées d'étude, conférences, ciné-débat
- Journées pluridisciplinaires de la Direction déléguée aux formations d'Accompagnement et d'Aide la Personne

Moyens d'encadrement

Les apprenants disposent d'un secrétariat dédié pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Ils sont encadrés par :

- Une Directrice Déléguée aux Formations d'Accompagnement et d'Aide à la Personne (FAAP)
- Un responsable de formation
- Un formateur référent de la formation
- Des formateurs
- Des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire (IPA, IDE, Pompier, ES, Chef de service, juriste, CESF, psychologue, directeur d'ESMS, formateur incendie, SN ...)

Une équipe au CRD soutient les apprenants dans leur recherche bibliographique crd@irts-fc.fr

Un référent mobilité internationale, un référent handicap et un référent orientation sont à leur disposition dans le cadre de situations ou de projets.

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

Modalités de suivi :

- Feuilles de présence globales
- Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs
- Analyse de documents
- Mise en situation professionnelle
- Évaluations à partir d'écrits en EPP constitutifs des différents dossiers à produire pour les certifications
- Entraînements aux oraux
- Rattrapage écrit pour toute absence en cours

Modalités d'évaluation :

- Obtention du Certificat de SST
- Obtention de l'attestation de formation d'EPI
- Épreuve de certification Bloc 1 : mise en œuvre d'une ronde
- Épreuve de certification Bloc 2 : oral à partir d'un dossier
- Épreuve de certification Bloc 3 : oral à partir d'un dossier
- Épreuve de certification Bloc 4 : oral à partir d'un sujet tiré au sort

Validation de la formation

Cette certification professionnelle est déposée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au Niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

Pour l'obtention du CQP de « surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire », le.la candidat.e doit valider chacun des 4 blocs de compétences.

Dans le cas d'un parcours partiel ou d'une validation partielle, les blocs sont acquis à vie. Néanmoins, le.la candidat.e dispose du délai de validité de l'enregistrement de la certification au RNCP pour accéder à la certification dans sa totalité.

Le diplôme est délivré par l'OPCO.

Débouchés à l'issue de la formation

Le CQP de « surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire » permet d'intégrer les équipes des établissements sociaux et médico-sociaux.

Contacts

Responsable de formation

Thomas BOURGEOIS

thomas.bourgeois@irts-fc.fr

Pour les financements, se renseigner auprès de :

Mélody ROUSSELOT, **secrétaire pédagogique de la formation SN** – melody.rousselot@irts-fc.fr

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap

Référent Handicap : referent.handicap@irts-fc.fr

Informations utiles

Taux de réussite au diplôme 2025 : 100 % (15 présentés– 15 admis)

Taux d'insertion dans l'emploi : 100%

Coûts de la formation : 2940 €

Prix de l'heure parcours partiel : 13€00 /h

Frais CRD : caution de 70 euros

L'IRTS propose la formation OASISS Handicap. OASISS Handicap est un dispositif qui favorise l'accès aux métiers des secteurs social et médico-social et de la santé des personnes en situation de handicap.

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25051 BESANÇON Cedex
03 81 41 61 00 - www.irts-fc.fr

MAJ – 06/07/2026